

Charte d'accès au catalogue du programme OEPV

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) vise à accompagner les employeurs (privés, publics et associatifs) dans le développement d'une culture vélo par la prise en charge financière d'équipements et de services « pro-vélo ». Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et visiteurs.



En validant cette charte, l'employeur s'engage, pour le site concerné, à :

- **S'inscrire dans une démarche pro-vélo** par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions diversifiées afin de développer une culture vélo et s'orienter vers la labellisation ;
- **Mobiliser dans la durée une personne référente** pour conduire la démarche pro-vélo. En cas de difficulté, report ou abandon, le bénéficiaire s'engage à prévenir la FUB en envoyant un mail à contact@employeurprovelo.fr ;
- **Utiliser la plateforme app-employeurprovelo.fr** pour effectuer des demandes de prestation, répondre aux notifications et transmettre les justificatifs nécessaires (factures, photos...) ;
- **Respecter le règlement général du label Employeur Pro-Vélo** accessible sur le site employeurprovelo.fr.

L'employeur reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ Du **compte-rendu de la réunion de cadrage** dont il a bénéficié avant l'envoi de la présente charte
- ✓ Du **mode d'emploi du programme**, accessible sur le site employeurprovelo.fr, qui présente notamment :
 - le catalogue de prestations du programme (équipements et services vélo)
 - les critères de conformité à respecter pour les prestations commandées, en particulier ceux relatifs au stationnement
 - les taux et plafonds de prime pour chaque prestation
 - les conditions de versement de la prime
- ✓ Du **montant de la prime** pour le site de son établissement
- ✓ Du fait que **l'audit de labellisation est directement financé par le programme.**

En cochant cette case, je certifie que mon établissement s'engage à respecter les termes de cette charte.

Date : le 08/10/2024

Nom de l'employeur : Université Polytechnique Hauts-de-France

